

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de Révision du Schéma de Cohérence  
Territoriale (SCOT) du Pays Lauragais

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 01/2018 en date du 02 mai 2018 de

M. le Maire de : Président du PETR du Pays Lauragais

M. le Préfet de :

## Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Nichel SABLAYROLLES qualité Président

M. Louis SERENE qualité Membre

M. Bruno GALIBER D'AUQUE qualité Membre

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 01 juin 2018 au 12 juillet 2018

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : PETR du Pays Lauragais, 3 chemin de l'Obélisque - 31320 MONTFERRAND

Autres lieux de consultation du dossier : PETR, Mairies de Belpèch, Bram, Castelnaudary, Lanta,

Montéchal, Nailloux, Revel, Salles s/H, Sorèze, Villefranche de L.

Registre d'enquête : Montéchal, Nailloux, Revel, Salles s/H, Sorèze, Villefranche de L.

comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

PETR du Pays Lauragais, 3 chemin de l'Obélisque - 31320 MONTFERRAND

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur : seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : PETR du Pays Lauragais

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la

préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur : Mairie de CARATTAN

les Mardi 03 juillet 2018 de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 3 juillet de 9 heures à 12 heures 00

Observations de M<sup>(1)</sup> Jean-Claude Pradelles.

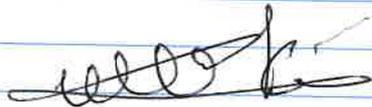
"Les Sapeyrols" 31450 AURIAC-sur-VENDINELLE, propriétaire des terrains cadastrés section E - parcelles n° 26 et parcelles n° 1312

demande que ces parcelles qui constituent des dents creuses intègrent la ZC, puisque situées entre 2 zones constructibles, urbanisées - non inondable.

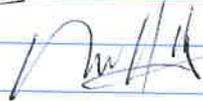
De plus, la pente naturelle permettrait de se raccorder facilement au réseau d'assainissement collectif.

J'annexe en pièce un extrait du PLU actuel.

Cette extension d'urbanisation nous semble possible étant donné que la vignette d'Auriac-sur-Vendinelle prévoit une augmentation possible de 205 logements.



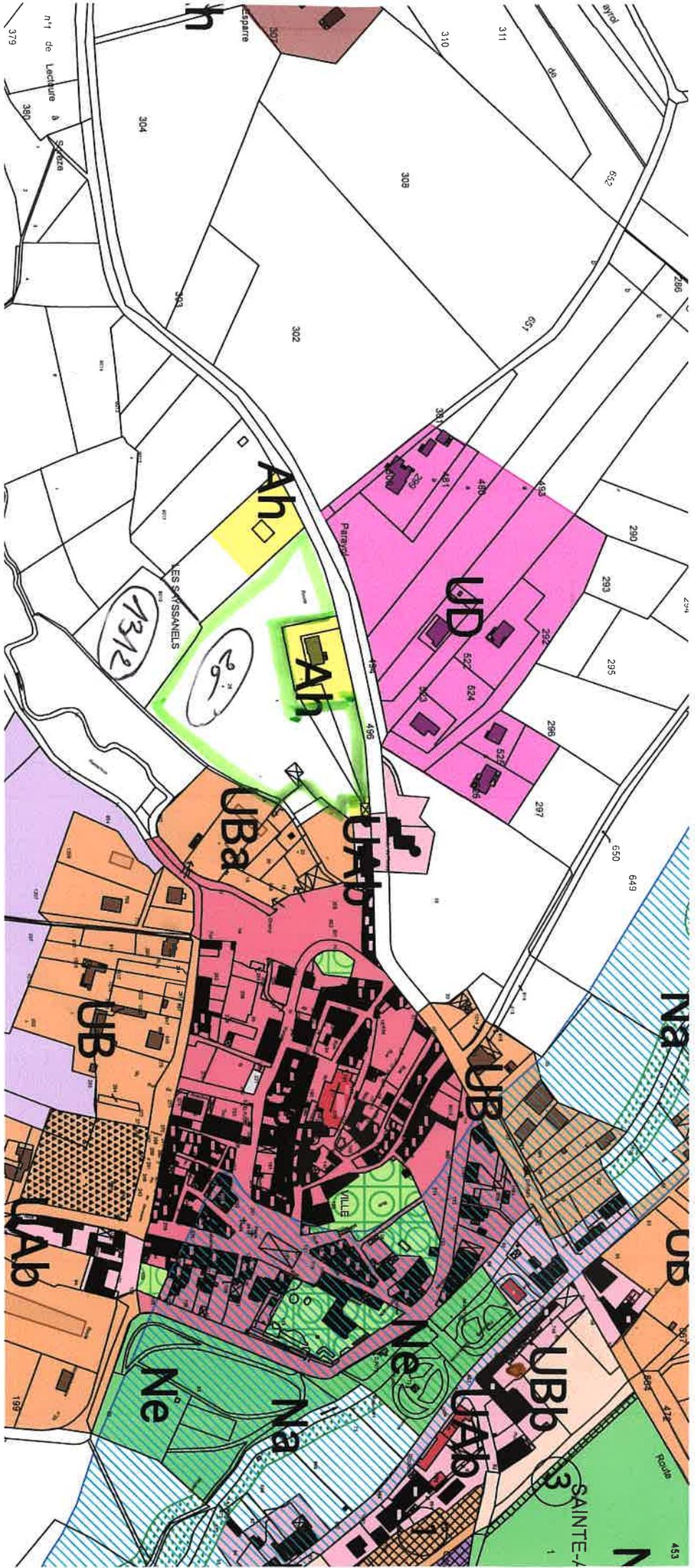
Nous Maire de la commune de St-Foy d'Aiguferrière (Daniel RUFFAT) et l'Adjoint au Maire (Thierry MARCHAND) souhaitons que notre commune soit reconnue comme pôle de proximité et à tout le moins de maintenir et de favoriser l'extension de la Zone d'Activité comme décrits dans les documents remis aux enquêteurs. Pour mémoire, un projet de liaison entre la Zone d'Activité et la RD 18 dont l'emprise est déjà réservée existe et a été présentée en 2015 aux autorités compétentes de façon à éviter des nuisances (trafic de camion et autres véhicules) dans le village centre du village.



Parcelle section E - n° 26  
Jean - Claude PRODELLES.

Joint au registre d'expertise  
de CARANTON le 03/10/2018

**L'SERENE**  
Commissaire Enquêteur



n° de Lecture à 387  
379